

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Communauté d'agglomération – CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Croisic

M. le Président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, par arrêté n°24/020 en date du 19/03/2024, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'élaboration du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Croisic.

A cet effet Monsieur Bernard PACORY, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 22 février 2024.

L'enquête publique se déroulera en mairie du Croisic, 5 rue Jules Ferry 44490 Le Croisic, du 18 avril 2024 (8h30) au 21 mai 2024 (17h30) inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les horaires d'ouverture de la mairie du Croisic sont :

-Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h30

-Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h00.

Le dossier de l'enquête peut être consulté pendant la durée de celle-ci en mairie du Croisic ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : www.cap-atlantique.fr

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie du Croisic, ou être adressées par courrier au commissaire enquêteur (adresse postale de la mairie avec la mention « Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales). Elles pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse dédiée suivante :

enquetepublique.eauxpluviales@cap-atlantique.fr

Seuls les observations et courriers parvenus durant la durée légale de l'enquête seront pris en compte par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie du Croisic aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 18 avril 2024 de 8h30 à 12h00

- Samedi 27 avril 2024 de 9h00 à 12h00

- Jeudi 2 mai 2024 de 8h30 à 12h00

- Mardi 7 mai 2024 de 13h15 à 17h30

- Mercredi 15 mai 2024 de 8h30 à 12h00

- Mardi 21 mai 2024 de 13h15 à 17h30.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à CapAtlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible de découler de cette enquête fera l'objet d'un arrêté du Président de CapAtlantique Baule-Guérande Agglo qui approuvera ou non le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Croisic.

Toutes informations peuvent être demandées auprès de la Direction Eau – Assainissement – Bâtiments – Infrastructures - 2 rue Alphonse Daudet 44350 GUERANDE – services.techniques@cap-atlantique.fr – Tél. : 02 28 54 17 20



La